

INFO JEUNES

BOURSE au BAFA-CITOYEN 2026

Mail : pjj@mairie-saint-orens.fr

Téléphone : 05 61 14 88 76 / 06 14 23 90 61

DOSSIER DE CANDIDATURE DE LA BOURSE AU BAFA-CITOYEN

Session formation générale du BAFA-CITOYEN en partenariat avec AFOCAL :

- **Du samedi 24 au samedi 31 octobre 2026**
- **Inscriptions jusqu'au 13 octobre 2026**
- **Jury de sélection des dossiers : mercredi 14 octobre 2026**
- **Résultats des admissions : vendredi 16 octobre 2026**
- **Réunion d'information le mercredi 21 octobre à 14h dans les locaux de l'INFO JEUNES à la Villa Massot**

En faisant acte de candidature pour la bourse au BAFA-CITOYEN de la ville de Saint-Orens, vous devez impérativement procéder à votre inscription sur le site national du BAFA afin d'obtenir votre numéro de candidature au cursus du BAFA. (lien ci-dessous)

<https://bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/baf-candidat/app/accueil>

Déroulement de la session :

- Ecole élémentaire Henri Puis

1 rue des sports, 31650 Saint-Orens-de-Gameville

PREVOIR :

- **Votre déjeuner et votre goûter !**
- **Votre cahier de note, stylos, crayons etc.**

Ce dossier est à déposer à l'adresse suivante :

INFO JEUNES

Villa Massot _ 47 av. de Gameville

31650 Saint-Orens

Ou par mail : pjj@mairie-saint-orens.fr

Téléphone : 05 61 14 88 76 / 06 14 23 90 61

Candidat·e

Nom

Prénoms

Date de Naissance

Lieu de naissance**code postal**

NUMERO d'inscription au registre national du cursus du BAFA

Adresse

Code postal **Ville**

Adresse mail

Téléphone

Lycéen·ne ☐ **Etudiant·e** ☐ **Stagiaire de la formation professionnelle** ☐

Apprenti·e ☐ **Demandeur·se d'emploi** ☐

Pratiques d'activités sportives :

-
.....
.....

Pratiques d'activités artistiques :

-
.....
.....

Bénévolat associatif :

-
.....
.....

ENGAGEMENT CITOYEN :

Conseil Municipal des Enfants (CME) Oui ☐ **Non** ☐

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) Oui ☐ **Non** ☐

Service Civique : Oui ☐ **Non** ☐

Service National Universel (SNU) : Oui ☐ **Non** ☐

DOSSIER DE CANDIDATURE DE LA BOURSE AU BAFA-CITOYEN

LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE LA BOURSE AU BAFA-CITOYEN

- L'obtention du BAFA nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes...
- Le dispositif « bourse BAFA-CITOYEN » contribue à l'apprentissage de la citoyenneté, la responsabilisation et l'implication dans la vie locale ...

La prise en charge du cout de la formation théorique du BAFA-CITOYEN des boursiers est assurée en grande partie par la ville de Saint Orens La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) apporte également une contribution qui est versée directement à l'organisme de formation.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions pour bénéficier de la Bourse au BAFA sont les suivantes :

- Avoir entre 16 et 25 ans au moment du retrait du dossier de candidature
- Résider sur la commune de Saint Orens depuis plus de 2 ans.
- Ne bénéficier d'aucun dispositif de droit commun type contrat aidé, contrat d'avenir, service civique, garantie jeune.
- Prouver sa motivation

SELECTION DES CANDIDATURES

Pour être sélectionnés, les jeunes doivent retirer un dossier de candidature auprès de l'INFO JEUNES.

Pièces à fournir :

- Le dossier de candidature complété et signé (pour les mineurs, signature du jeune et d'un représentant légal).
- Un CV, une lettre de motivation, 1 photo d'identité
- Une attestation d'assurance en responsabilité Civile
- Une copie complète du dernier avis d'imposition des parents (si parents séparés ou divorcés, avis d'imposition du parent ayant l'enfant à charge)

Tout dossier incomplet sera refusé.

Les jeunes remplissant les conditions et dont le dossier sera complet seront convoqués devant un jury qui évaluera sa motivation et la cohérence de son projet.

Suite à cet entretien, une décision d'accord ou de refus motivé sera notifiée par écrit au jeune.

DEROULEMENT DU PROJET

Le dispositif « Bourse BAFA-CITOYEN » se compose en trois parties :

- **UNE SESSION DE FORMATION THEORIQUE** - Elle est prise en charge par la ville de Saint Orens, elle est mise en œuvre par l'AFOCAL dans le cadre d'une convention de partenariat. **Cette formation aura lieu à l'école élémentaire du corail de 9h à 19h du samedi au samedi au cours de la deuxième semaine des vacances d'automne du samedi 24 au samedi 31 octobre 2026.**
- **MISSION DE BENEVOLAT** - En contrepartie de la bourse accordée par la commune, le jeune boursier devra accomplir une mission de bénévolat de 30 heures minimum dans un cadre socioéducatif, culturel, sportif, de la Ville, ou au sein d'une association locale inscrite dans le répertoire associatif de la ville. Un contrat d'engagement bénévole sera signé entre la collectivité ou l'association et le jeune boursier (ou les parents pour les mineurs). Le jeune boursier devra effectuer son bénévolat avant la session d'approfondissement.
- **STAGE PRATIQUE** - « Prioritairement Effectuer sa recherche de stage pratique de 14 jours dans l'une des structures d'ALSH de la Ville.

L'Info Jeunes assure la coordination et le suivi des jeunes boursiers avec les différents acteurs.

ENGAGEMENT

Une fois sélectionnée (e), le (la) jeune s'engage à aller jusqu'au bout du projet.

Mise à part une embauche professionnelle sur présentation d'un justificatif, aucune dispense d'absence ne sera acceptée lors de sa contribution citoyenne ou de la formation de base BAFA.

Tout jeune qui abandonne en cours de projet ou manque à une activité bénévole ne pourra demander aux organisateurs la prise en charge de sa formation théorique BAFA.

Une convention tripartite sera mise en place entre le jeune, la commune de Saint Orens et l'INFO JEUNES ; elle déterminera le type et la durée de l'engagement du jeune.

DEPOT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à la formation BAFA entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

L'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

A noter : En cas de défaillance ou de non-respect des engagements du boursier, la commune de Saint-Orens mettra fin à la convention.

Dans le cadre d'une convention partenariale et de prestation de service, L'AFOCAL, est l'organisme de formation chargé de la mise en œuvre de cette session de BAFA – CITOYEN.

A noter : En cas de défaillance ou de non-respect des engagements du stagiaire, la ville de Saint-Orens mettra fin à la convention.

Le dossier est à remettre à l'INFO JEUNES, Villa Massot _ 47 av. de Gameville - Après validation, une convention et une attestation de prise en charge seront remises au jeune boursier.

Signature – précédée de la mention « lu et approuvé »

(Si le jeune est mineur, signature du jeune et d'un représentant légal)

INFO JEUNES

BOURSE au BAFA-CITOYEN 2026

Mail : pj@mairie-saint-orens.fr

Téléphone : 05 61 14 88 76

AUTORISATION PARENTALE : TRANSPORTER, SOIGNER, PHOTOGRAPHIER, FILMER ET DIFFUSER L'IMAGE D'UN MINEUR AU COURS DE LA FORMATION DU BAFA CITOYEN

Nous soussignés :

Mère Nom : Prénom :

Père Nom : Prénom :

OU Tuteurs : Nom : Prénom :

Demeurant :

Code Postal : Ville :

Adresse @mail :

Téléphone : Mère : Père : Tuteur :

Agissant en qualité de représentants légaux du jeune mineur :

NOM Prénom

Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, j'autorise..... à participer à la « Bourse BAFA-CITOYEN » de la ville de Saint Orens de Gameville, mise en œuvre par l'INFO JEUNES en partenariat avec l'organisme de formation AFOCAL.

Nous accordons au service Jeunesse de la ville de Saint Orens de Gameville l'AUTORISATION d'effectuer, des prises de vue photographiques ou des enregistrements audiovisuels sur lesquels notre enfant pourrait apparaître dans le cadre de la FORMATION du BAFA-CITOYEN.

- Nous accordons l'AUTORISATION de diffuser les images captées, et enregistrées au cours de la formation susmentionnée (site de la ville, réseaux sociaux de la ville, presse écrite, internet).
- Nous accordons l'AUTORISATION aux responsables du projet à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgences et notamment d'intervention chirurgicale.
- Nous accordons l'AUTORISATION aux responsables du projet d'assurer le transport de votre enfant avec les véhicules de la ville.

Nous accordons cette autorisation à titre gracieux et pour un territoire illimité. La présente autorisation est consentie sans limitation de durée.

Nous n'autorisons pas l'exploitation commerciale. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation.

Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Fait à Saint Orens de Gameville le

Signature des représentants légaux Faire précéder les signatures de la mention

« Lu et Approuvé »

.....

1. Présente-toi en quelques lignes :

2. Pourquoi souhaites-tu obtenir la bourse au BAFA-CITOYEN ?

3. Selon toi, quels sont les rôles et les fonctions d'un animateur ?

4. Que signifie, pour toi, s'impliquer dans une démarche citoyenne ?

5. Quelles sont tes motivations pour participer au dispositif « BAFA-CITOYEN » ?

6. As-tu une idée ou un projet d'animation en perspective... ?

Tes commentaires...

Nom – Prénom

Signature

